

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 20/12/2024

Référence
2024-53

Objet de la délibération
Construction d'une Maison d'Assistants Maternels : Avenant n°1 : Lot n°05 Menuiseries extérieures alu acier Entreprise BARBIER de Bonnétable

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	10

Date de la convocation
12/12/2024

Date d'affichage
12/12/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 23/12/2024

L'an 2024 et le 20 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mme OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, DUBOIS Jean-Paul, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOULIN Valérie à Mme OUARDIRHI Roselyne

Excusé(s) : Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie

A été nommé(e) secrétaire : M. DEMANGELLE Laurent

Objet de la délibération : Construction d'une Maison d'Assistants Maternels : Avenant n°1 : Lot n°05 Menuiseries extérieures alu acier Entreprise BARBIER de Bonnétable

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des membres présents qu'il est nécessaire de modifier la baie REP 5 prévue en fixe et de la remplacer par un coulissant 2 vantaux et de remplacer les stores à manœuvre motorisés remplacés par des stores à manœuvre manuelle par treuil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la moins-value sur les stores pour un montant de - 420.00 € H.T.
- Accepte la plus-value pour le coulissant pour un montant de + 1 450 € H.T

- Accepte cet avenant pour un montant total de 1 030 € H.T.

- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant qui vaut ordre de service pour l'entreprise BARBIER de Bonnétable.

La consistance des travaux dévolus à l'entreprise BARBIER a été modifiée, le montant du marché se trouve porté de : 35 135.00 € H.T. à 36 165.00 € H.T.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/12/2024
Le Maire
Pascal BOURGOIN